

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 27 février 2020**

Convocation : 20 février 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Sabine LEON-DUFOUR, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Gilles CHAPUIS, Philippe GRIGNON, Patricia SPANIOL, Jean-François SERON.

Absents excusés : Pierre COLAS (pouvoir à Robert SAUTEREL) ;

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 de la commune.

3) **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4) **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du service de l'eau.

5) **DEMANDE D'ACHAT CHEMIN MITOYEN A VASSY PAR M DE GALZAIN**

Après réflexion, il est décidé que cette décision en concertation avec la commune de Pouques-Lormes (chemin en mitoyenneté avec la commune de Pouques-Lormes) sera à prendre par les futures municipalités.

6) **DELIBERATION CHARTE PARC REGIONAL DU MORVAN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle Charte du Parc naturel régional du Morvan, élaborée en concertation avec la population pour la période 2020-2035.

7) **DENOMINATION DE LA ROUTE DU CHATEAU**

La route du château n'ayant pas de nom, le conseil, à l'unanimité, décide de la nommer « Route du château ». Des numéros seront attribués au château, à la régie du château, ainsi qu'à une maison rue Roulot qui n'en avait pas.

8) **MOTION POUR LA MATERNITE D'AUTUN**

Le vœu pour le maintien de la maternité d'Autun a été adopté à l'unanimité par le conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- L'agent technique communal a demandé une mise en disponibilité qui a été acceptée (pour 6 mois à compter du 1^{er} juin),
- Il est prévu l'achat d'une tondeuse à gazon (pour le cimetière),
- Le repérage des habitations pour la fibre optique sur le territoire communal est en cours,
- Prévision du remplacement du C15 de la commune.

Fin de séance : 20h30